

FINANCES

L'aéroport de Troyes-Barberey, la bonne affaire du groupe Edeis

La chambre régionale des comptes estime que le contrat passé entre Edeis et le syndicat qui gère l'aéroport de Barberey est trop favorable au premier cité. Elle s'interroge notamment sur l'utilité des récents travaux de rénovation de la piste. Le syndicat se défend.

A SAVOIR

L'aéroport de Troyes-Barberey appartient au SMATB (Syndicat mixte de l'aérodrome de Troyes-Barberey), financé par Troyes Champagne Métropole, le Département de l'Aube et, dans une moindre mesure aujourd'hui, la chambre de commerce et d'industrie.

Le syndicat délègue la gestion des activités à des gestionnaires privés. En 2021, le groupe Edeis a succédé à SNC-Lavalin (2013-2020) et à Keolis (2008-2012).

La chambre régionale des comptes a contrôlé l'activité du syndicat de 2018 à 2022 et s'interroge sur les récents travaux de mise aux normes de la piste, notamment au regard des montants investis. Ces derniers sont à la charge exclusive des collectivités.

CHRISTOPHE RUSCKIEWICZ

Le syndicat mixte qui gère l'aéroport de Troyes-Barberey (SMATB) est-il trop généreux à l'égard du délégataire, le groupe Edeis ? C'est la question que pose la chambre régionale des comptes (CRC) Grand Est, qui a contrôlé les comptes dudit syndicat pour la période allant de 2018 à 2022.

UN RÉSULTAT BEAUCOUP PLUS ÉLEVÉ QUE PRÉVU

Si la CRC reconnaît que le contrat passé entre le SMATB et Edeis de 2021 à 2028 est plus équilibré que le précédent (lire ci-après), elle reste dubitative quant aux résultats réalisés par rapport aux prévisions. « Le syndicat mixte verse désormais une subvention d'exploitation de 125 000 € par an au délégataire, ce qui représente un soutien de 9 € par mouvement d'aéronefs (vol) en 2022. Dans les faits, malgré ces évolutions, le délégataire continue à générer des résultats plus élevés que les prévisions », constate la chambre régionale des comptes dans son rapport rendu public le mois dernier.

La preuve par les chiffres : sur le cumul de 2021 et 2022, le résultat net est, en effet, de 154 € supérieur aux prévisions. Edeis ayant réalisé un bénéfice de 88 000 € contre 35 000 € en prévisionnel. Le chiffre d'affaires sur cette même période est, lui, supérieur de 26 % aux prévisions



Les travaux de réfection de piste ont coûté 2,4 millions d'euros HT, à la charge du syndicat. Archives octobre 2024

« Il n'est pas démontré que cet investissement permet d'augmenter les recettes d'exploitation de l'aéroport, ni confirmé un possible développement de l'activité d'affaires »

(2,3 M€ réalisés contre 1,8 M€).

Le syndicat n'a-t-il pas l'impression d'avoir, une nouvelle fois, mal négocié cette délégation de service public ? « Une délégation de service public (DSP) implique une prise de risque par le délégataire, notamment dans le cas où les prévisions ne se confirmeraient pas ou en cas d'événements extérieurs défavorables », rappelle Bruno Gantelet, maire de Torville et président du syndicat. « Dans le cas

où le délégataire serait beaucoup plus performant que prévu, une prime de surperformance permet au syndicat d'en percevoir les fruits », complète-t-il. Ce qui n'était pas le cas avant 2021. La chambre régionale des comptes s'interroge surtout sur les travaux de réfection de piste réalisés à l'automne dernier et estimés en premier lieu à 3,7 millions d'euros HT. « Ces investissements ont pour double objet de maintenir le niveau des vols d'affaires sur l'aéroport de Troyes-Barberey et de pouvoir les développer grâce à ces travaux, alors que ceux-ci ne représentent aujourd'hui que 2 % du trafic. Néanmoins, à ce jour, il n'est pas démontré que cet investissement permet d'augmenter les recettes d'exploitation de l'aéroport, ni confirmé un possible développement de l'activité, qui reste principalement concentrée sur l'aviation de loisirs (92,3 %), souligne la CRC.

Un constat que balaie Bruno Gante-

let : « Le coût final s'élève à 2,4 millions d'euros HT, un montant nettement inférieur à l'estimation initiale », souligne-t-il, avant d'ajouter : « Il est du devoir des collectivités d'assurer une bonne conservation de leur domaine public. Outre l'amélioration de la capacité portante permettant d'envisager l'accueil de nouveaux clients et le développement de notre territoire, ces travaux reposent en grande partie sur des enjeux de sécurité notamment liés à la fissuration de la piste. Par ailleurs, le programme anticipe la probable évolution des normes européennes sur la distance de sécurité (RESA) minimale qui doit être prévue pour les atterrissages forcés. La sécurité étant un sujet majeur de préoccupation des acteurs publics, ces travaux m'apparaissent nécessaires au regard des élus locaux et des services en charge de la gestion de l'aérodrome », conclut le président du syndicat. ■

ENTRE 2013 ET 2020, UN BÉNÉFICE SEPT FOIS PLUS ÉLEVÉ QUE PRÉVU POUR LA SNC-LAVALLIN

Si la chambre régionale des comptes (CRC) s'interroge sur l'équilibre du contrat passé entre Edeis et le syndicat qui gère l'aéroport, elle note cependant que la précédente délégation entre SNC-Lavalin et le syndicat était encore bien plus à l'avantage du délégataire. « Sur la période 2013-2020, le résultat net réalisé s'élève en cumulé à 492 224 €. Il est plus de sept fois plus élevé que le résultat prévisionnel cumulé (62 400 €). En l'absence de redevance d'intérêt, le syndicat n'a pas pu bénéficier des résultats du délégataire alors que ceux-ci étaient bien plus élevés que ceux prévus au contrat », décrypte la CRC.